

Image not found or type unknown



Redressement judiciaire non respecté

Par **didojano**, le **24/01/2012 à 21:51**

Bonjour, rnen redressement depuis fin mars 2011, je ne peux pas rembourser mon plan malgré tous les efforts que j'ai fait. Est-ce que je peux demander un nouvel étalement qui commencerait qu'en janvier2013, afin de pouvoir payer en 2012 mes autres frais (RSI, impôts, charges sociales)rnmerci d'avance pour votre réponse